

## COMPTE RENDU

De la réunion du Conseil Municipal du lundi 8 mars 2021 à 18 heures 30 minutes

Présents : S. GENEST, R. ROUDIL, D. EVESQUE, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, F. DOIZE, R. SOULERIN, D. RIEUSSET, A. CHALABREYSSE, R. ROUDIL, J. ROUDIER, N. ATAMNA,

Absents excusés : S. BALADIER, C. CORNUT, E. HILAIRE, C. PEIS, J-L. JOUVE, D. AUZAS.

Procurations : S. BALADIER à S. GENEST, C. CORNUT à M. PIALAT, E. HILAIRE à J. ROUDIER

Secrétaire de séance : J. ROUDIER

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération autorisant Mme le Maire d'ester en justice.
- Délibération portant signature de la convention de passage ADN.
- Délibération autorisation une demande de subvention Région pour 3 abris-bus.
- Délibération portant sur le mandat de gestion locative.
- Délibération portant sur le règlement de la salle polyvalente.
- Délibération portant sur les avantages en nature des agents.
- Délibération portant signature de la convention avec les sapeurs-pompiers pour intervention école
- Délibération portant signature de la convention avec le collège Roqua
- Délibération portant validation de demande de subvention projet école numérique

Mme le maire ouvre la séance en demandant un ajournement de la Délibération portant sur le règlement de la salle polyvalente, les membres de la commission n'ayant pu se réunir pour terminer leur projet.

### **Conseil municipal du 4 février 2021**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### **Délibération autorisant Mme le Maire d'ester en justice.**

Madame la Maire explique que suite au recours en appel de la décision du Tribunal administratif de Lyon du 2 juillet 2020 concernant une validation de permis de construire, il convient de l'autoriser à défendre la commune en désignant un cabinet d'avocat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de choisir le cabinet Champauzac.

#### **Délibération portant signature de la convention de passage ADN :**

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le syndicat Ardèche Drôme Numérique demande l'autorisation d'implanter un local à côté de l'antenne relai.

Cette implantation nécessite la signature d'une convention d'occupation des sols.

Le Conseil municipal, délibère à l'unanimité.

#### **Délibération autorisation une demande de subvention Région pour 3 abris-bus :**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que suite à la rencontre avec Tout'en bus, il était convenu d'installer 2 nouveaux abris-bus sur la commune aux arrêts ZA Lachapelle et Entrée Sud.

La fourniture de ces abris-bus sera prise en charge à 100 % par la Région, ne restera à charge de la commune que la réalisation des dalles pour accueillir et sceller ces abris.

Le conseil suggère de passer cette demande de 2 à 3 abris-bus permettant ainsi de doter le CAT des Amandiers d'un abris-bus également. (Voir l'emplacement sur place)

Le Conseil municipal, vote à l'unanimité cette délibération

#### **Délibération portant la gestion locative des bureaux :**

Madame la Maire revient sur la Délibération de Décembre qu'il convient de corriger comme suit :

- La durée de mandat est de 10 ans et non de 6
- Les frais de visite sont de 100 € et non de 1 mois de loyer
- La gestion sera transmise au 1<sup>er</sup> avril à l'agence et non au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Le Conseil municipal, vote à l'unanimité cette délibération

### **Délibération portant sur les avantages en nature des agents :**

Madame la Maire explique que la commission en charge de l'administration générale s'est réunie pour travailler sur un règlement intérieur (en attente de validation de la commission technique du centre de Gestion de l'Ardèche) et sur une remise à jour des usages des agents.

Dans un même temps la commission école à donner une suite favorable.

Il est donc décidé à l'unanimité du conseil de :

- Fournir un repas pour nécessité de service aux personnels présents à la cantine pour servir les enfants
- De remiser chaque soir, aux ateliers municipaux les véhicules de service mais de les laisser à disposition des agents techniques sur leur pause méridienne
- De conserver la gratuité de la garderie aux agents pour nécessité de service uniquement (et non en cas d'absences) et d'autoriser les enseignants à déposer leurs enfants 10 minutes avant leur prise de poste matin et après-midi selon les directives de l'Inspecteur d'Académie

### **Délibération portant signature de la convention avec le SDIS:**

Madame le maire expose que la présente Convention a pour but de rendre les enfants de l'école capable de réagir et d'agir correctement en cas d'accident, et d'effectuer les gestes de premier secours.

Elle propose donc une formation de :

- Prévention et Secours Civiques (PSC-1) pour les élèves de CM1 et CM2 d'une durée de 7h et d'un coût de 10 € par élève
- D'une formation plus pratique et plus légère pour les plus petits CP CE1 et CE2 d'une durée de 2 heures et qui sera gratuitement proposée par le SDIS 07

Délibération votée à l'unanimité

### **Délibération portant signature de la convention avec le collège Roqua :**

Madame le maire expose que la présente Convention a pour but de faciliter la prise en charge directe des frais de cantine lors de la journée de découverte des élèves de Cm2.

La convention fixe un envoi de facture unique à destination de la mairie, afin d'éviter une facturation multiple auprès de chaque parent, ceci pour une durée de 4 ans.

Les parents de leur côté s'acquitteront simultanément de ce repas auprès de l'école.

Délibération votée à l'unanimité

### **Délibération portant validation de demande de subvention école numérique :**

J. ROUDIER expose que par le biais du plan de relance de l'Etat, il est proposé aux communes une prise en charge à hauteur de 70% capé à 3 500 € maxi par classe, pour l'acquisition de ressources numériques.

Il est décidé d'équiper 6 classes : - d'un ordinateur portable enseignant d'1 vidéo projecteur et d'un pack de 15 tablettes tactiles + 1 ordinateur bureau de direction.

3 entreprises ont été interrogées et la moins-disante (Infiny) a été retenue pour un montant de 27 771 € à cette somme il convient de soustraire 14 700 € de subvention et la TVA que la commune pourra récupérer pour un reste à charge de 13 071 €

Le Conseil municipal, délibère à l'unanimité et décide d'affecter les crédits nécessaires à l'opération dans le prochain budget

### **Informations diverses :**

Madame la maire félicite les diverses commissions pour leur travail régulier.

Un gros travail de restructuration des plannings et des postes de travail est en cours, afin de proposer une lisibilité plus importante à tout le monde et d'organiser le mieux possible les postes mais surtout les carrières et formations des agents communaux.

La commission école a dû faire intervenir une entreprise de nettoyage de l'école en raison de 2 absences d'agents.

La commission urbanisme va se réunir très rapidement en raison de demande du SEBA et de la CCBA sur un état des lieux et projection sur l'avenir des travaux et permis à réaliser en vue du futur PLUI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Lachapelle sous Aubenas, le  
Le Maire,  
Sandrine GENEST

